	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>23006</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 30 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 24 janvier 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérandère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Constance MACKOW à Alain ROBIN	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI
--------------------------------	---------------------------------	------------------

**Secrétaire de séance :** Arnaud PRINTEMPS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSEYON - Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques  
 Thierry NOMBALAY - Directeur du service financier



**Gestion des archives des communes déléguées de Saint-Sauveur et Beaulieu-sous-Bressuire**

**Document transmis en annexe et présenté en séance.**

**Considérant** que les archives sont des outils indispensables au fonctionnement de l'administration communale, qu'elles permettent aux citoyens de faire valoir leurs droits et qu'elles constituent la mémoire de la commune et de ses habitants,

**Considérant** que leur conservation pérenne et leur communication au public sont une obligation pour les communes,

**Considérant** que dans le souci d'une meilleure conservation de ces archives, d'une mutualisation des moyens des communes et de la valorisation du patrimoine local, les communes déléguées de Beaulieu-sous-Bressuire et de Saint-Sauveur-de-Givre-en-Mai ont décidé de confier au service des archives municipales de la commune de Bressuire, la gestion de leurs archives,

Il convient de rédiger une convention relative à la gestion des archives des communes déléguées de Beaulieu-sous-Bressuire et de Saint-Sauveur-de-Givre-en-Mai visant à définir les modalités de cette prise en charge.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

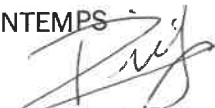
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
 Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Arnaud PRINTEMPS



Le Maire,  
  
 Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20230202-DC\_DEL\_2023\_006-DE  
 Date de télétransmission : 02/02/2023  
 Date de réception préfecture : 02/02/2023

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 2 février 2023